

## LA CGSP GARANTIT L'EMPLOI STATUTAIRE !

FACE AU DEFI DE  
L'EMPLOI L'AVIS 9  
H-HR/2017 A ÉTÉ  
RÉDIGÉ.

DANS CE CADRE  
CERTAINES  
MESURES ONT ÉTÉ  
MISES EN PLACE  
AFIN D'AMÉLIORER  
LES PROCESSUS DE  
RECRUTEMENTS.

DANS CE CONTEXTE  
LA CGSP  
CHEMINOTS A  
CONTINUE DE  
RECLAMER DES  
RECRUTEMENTS  
STATUTAIRE



Lors de l'application des mesures prises afin de favoriser le recrutement externe, certains agents internes n'ont pas pu s'inscrire à différentes épreuves.

Afin de remédier à cette situation, la CGSP CHEMINOTS a obtenu, lors de la SCPN du 6 septembre 2017, la mise en place des mesures suivantes :

**1) ORGANISATION D'ÉPREUVES INTERNES POUR TOUS LES GRADES POUR LESQUELS LES AGENTS N'ONT PAS EU LA POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE AUX ÉPREUVES PUBLIQUES RÉSERVÉES AUX SEULS CANDIDATS EXTERNES ;**

**2) INSTALLATION DES LAURÉATS EN FONCTION DES BESOINS DES ENTREPRISES EN PRIORITÉ SUR LEUR SIÈGE DE TRAVAIL;**

**3) LA DATE DE PRISE DE RANG EST FIXÉE AU 01.07.2017.**

**Par l'application de ces mesures, la CGSP Cheminots a permis de maintenir intacts les droits des agents en interne tout en préservant l'emploi statutaire !**



N'hésitez pas à contacter votre permanent régional qui vous informera et répondra à vos questions.

**CGSP CHEMINOTS 02/508 58 19**

Ou par mail à [cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)